



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-035

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

Objet : Subvention exceptionnelle au Comité Départemental du « Prix de la résistance et de la déportation »

Vu le courrier du Comité départemental du « Prix de la résistance et de la déportation » en date du 10 mars 2025 concernant une subvention exceptionnelle 2025 pour une action citoyenne auprès des jeunes sur le devoir de mémoire.

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale et ressources humaines » réunie le 2 avril 2025.

Madame Brigitte ROCHE, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention du Comité départemental du « Prix de la résistance et de la déportation ». Cette subvention permet de subventionner les lauréats par l'achat de livres et l'organisation d'un voyage mémorial.

Le thème de cette année est « Libérer et refonder la France 1943 - 1945 ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'octroyer une subvention de 150€ au Comité départemental du « Prix de la résistance et de la déportation »,
- **Autorise** le Maire à verser cette subvention exceptionnelle.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,
Patricia GOUDARD